

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 14 DECEMBRE 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-05-25 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) – SITE DE DOMGERMAIN – CONVENTION DE PROJET AVEC L'EPFGE**

**DATE DE CONVOCATION : 7 DECEMBRE 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 19 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de MATTE Jean-François), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VAILLANT Pascal (ayant la suppléance de VARIS Pierre), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (arrivé à compter de la 2023.05.13 et ayant la procuration de MASSELOT Catherine), DE SANTIS Fabrice (ayant la procuration de ERDEM Olivier), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, BONJEAN Myriam, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), SIMONIN Hervé, CAULE Emeline (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	VARIS Pierre, SEGAULT Jean-François, PREVOT Vincent, RADER Audrey-Helen, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, ORDITZ Jackie, ASSFELD LAMAZE Christine, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier,
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Du début à la 2023-05-12 : 8 avis de procuration. De la 2023-05-13 à la fin : 9 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	3 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Patricia WINIARSKI
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	Du début à la 2023-05-12 : 56 Présents. De la 2023-05-13 à la fin : 57 Présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	Du début à la 2023-05-12 : 64 Votants. De la 2023-05-13 à la fin : 66 Votants.

La Communauté de communes travaille sur la reconversion de friches ou le rachat de zones, depuis plusieurs années, avec l'EPFGE qui est un partenaire essentiel pour ces opérations.

La CC2T a donc sollicité l'EPFGE pour un accompagnement sur les études, les travaux et le rachat du site militaire de Domgermain auprès du ministère des Armées en 2024.

Le site de Domgermain occupé encore en partie par le SIAè, jusque mi 2024, sera reconverti en site industriel tourné vers les industries vertes.

Sur cette opération, l'EPFGE s'engage à :

- Mettre des moyens humains et financiers (80% des études),
- Assurer la maîtrise d'ouvrage des études et de suivi des travaux,
- Racheter le site auprès du ministère des Armées en 2024,
- Gérer les biens avant la vente à la CC2T,

La CC2T s'engage à :

- Racheter le site à l'EPFGE, soit directement, soit via un aménageur avec possibilité de remboursement en cinq annuités,
- Prendre en charge 20% du coût des études,
- Informer l'EPFGE des changements éventuels dans la réalisation du projet.

L'enveloppe aujourd'hui allouée à cette opération est de 300 000 € HT pour les études.

Cette convention entre l'EPFGE et la CC2T est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation par la Préfète de Région de la délibération de l'EPFGE. La CC2T ou un aménageur désigné par elle s'engage à racheter le site au plus tard le 30 juin 2029.

Vu l'avis de la commission développement économique du 7 décembre 2023 ;

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Autoriser Monsieur le Président à signer avec l'EPFGE une convention de projet pour la reconversion de la friche militaire de Domgermain vers l'accueil d'industrie verte,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer tous les avenants liés à cette présente convention,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX